

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2020-30

OBJET : Convention avec Enedis pour l'échange de données cartographiques

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



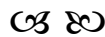
M. le Président rappelle que l'article 32 de l'ancien cahier des charges de concession de la distribution publique d'électricité prévoyait l'échange de données cartographiques, dispositions reprises à l'article 45 du cahier des charges de concession signé le 28 février 2020. Pendant plusieurs années, Enedis a ainsi mis à disposition du SDEER des données cartographiques par le biais d'un outil logiciel exploitant une liste de planches cartographiques mises à jour chaque année.

Les dispositions du cahier des charges avaient été améliorées fin 2015, après deux années de négociations entre la FNCCR et Enedis ayant abouti à un protocole d'accord sur l'échange de données à moyenne échelle (du 1/10 000 au 1/1 000) et à grande échelle (1/200). Dès lors, à la suite de la mise en place du système d'information géographique du SDEER, en 2019, le SDEER et Enedis ont pu signer une convention relative à l'échange de données cartographiques à moyenne échelle, le 18 décembre 2019.

Enedis propose de remplacer la convention signée en 2019 par un nouveau texte par lequel elle apporterait des données supplémentaires au SDEER, notamment :

- La typologie et le nombre des installations de production raccordées sur chaque poste HTA/BT ;
- Le nombre et la typologie des clients raccordés sur chaque poste HTA/BT ;
- Un code attaché à chaque objet du réseau.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur le projet de convention présenté.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Décide d'accepter les termes du projet de convention « moyenne échelle » qui lui a été présenté ;
- 2 - Mandate M. le Président pour signer tout document à cet effet ;
- 3 - Constate la caducité de fait de la convention signée le 18 décembre 2019.

Nota : le texte de la convention présentée est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*